

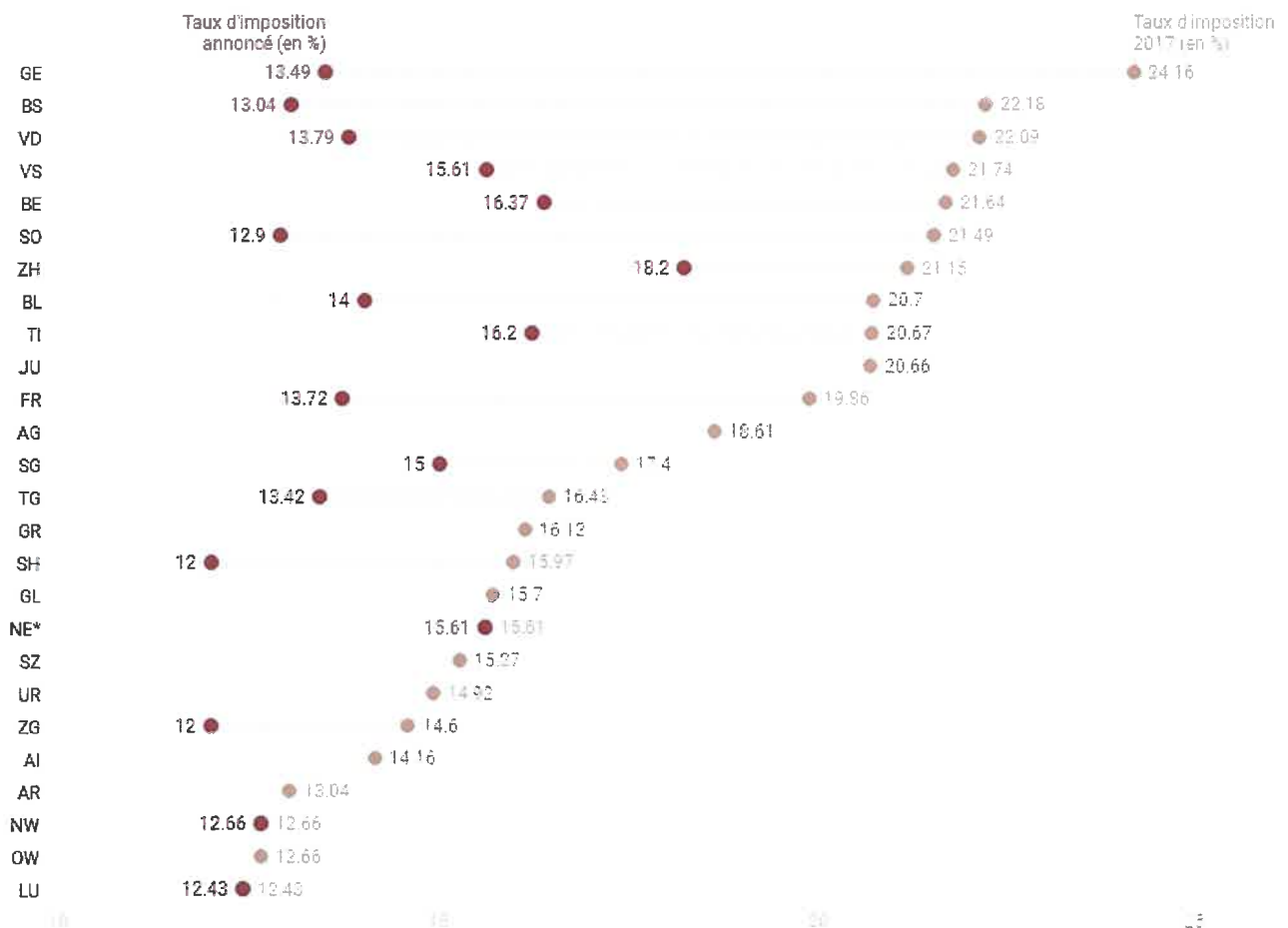


PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Projet fiscal 17 : quid de la situation dans le Jura ?

Suite au rejet de la réforme de l'imposition des entreprises III, la Confédération a entrepris un nouveau projet afin de pouvoir répondre aux exigences de l'OCDE quant à l'imposition des entreprises. C'est ainsi que le Conseil fédéral a présenté sa vision de la réforme sous le nom de projet fiscal 17 ou PF17.

La plupart des cantons ont d'ailleurs déjà annoncé les différents taux « uniques » qu'ils souhaitent appliquer aux personnes morales comme le démontre le tableau ci-dessous émanant de la RTS :



On constate ainsi que seuls 9 cantons n'ont pas encore annoncé les taux d'imposition futurs qu'ils allaient ou souhaitaient appliquer (JU, AG, GR, GL, SZ, UR, AI, AR et OW).

Le rejet massif par les Jurassiennes et Jurassiens de la RIE III a démontré que la population n'était pas prête à faire des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises au détriment des prestations publiques. Ce d'autant plus si les contreparties « sociales » n'étaient pas conséquentes. On peut également ajouter comme élément déterminant expliquant ce rejet massif par les Jurassiennes et Jurassiens de la RIE III le manque de clarté dans le projet présenté par le Gouvernement. Notamment quant aux coûts réels pour les finances publiques et les conséquences sur celles-ci et les éventuelles mesures d'économies en découlant.

Les enjeux pour les finances publiques du PF17 sont ainsi potentiellement importants voire désastreux. Pour pouvoir le déterminer, encore faudrait-il que l'Etat jurassien ait un semblant de projet en la matière et cas échéant qu'il l'évoque de manière transparente.

Aussi, le Gouvernement jurassien peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel taux d'imposition le Gouvernement jurassien souhaite appliquer aux entreprises dans le cadre du PF 17 ?**
- 2) Quel est le montant des pertes fiscales envisagé pour l'Etat et les communes ?**
- 3) Quelles mesures sociales seront intégrées au projet jurassien en compensation d'éventuelles baisses fiscales accordées aux entreprises ?**
- 4) De manière générale, quel le calendrier du Gouvernement relativement à ce dossier important ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :



Loïc Dobler

Delémont, le 28 mars 2018

Handwritten signatures and names:
Nalli, ref. comité, Girotto, J. Duff, A. Brun, G. Müller, R. Baud